

Assemblée Générale de l'Association ECPPG –  
5 avril 2019 à 18h00 à Gimont – salle du parking de la mairie

Début de l'AG : 18h00

Mot d'accueil de la secrétaire, Martine Latour, en l'absence du Responsable légal, Antoine Santin.  
Les membres de l'association se présentent aux personnes qui assistent à la réunion.

## **Ordre du jour**

### **Rapport d'activités menées en 2018**

- 1 – Rapport financier 2018 et prévisionnel 2019
- 2 – Rapport moral
- 3 \_ Rapport financier
- 4 - Election/renouvellement des membres du Conseil d'administration
- 5 - Résolutions
- 6 – Questions diverses

### **Inversion du point 4 en 1, avec l'accord de tous**

1 - Modifications de certains paragraphes des statuts

Projection et correction des articles suivants :

Article 2 : supprimer SCIC au profit de SAS

Article 5 : supprimer la phrase entière par La vie de l'association est reconduite

Article 6 : AJOUT - l'exercice social a une durée d'un an ; nous disons qu'il débutera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année jusqu'au 31 décembre de la même année.

Rechiffrer ensuite les articles suivants

Article 11 - 3<sup>ème</sup> paragraphe : remplacer « les réunions du CA » par les réunions de travail...

Article 14 - 3<sup>ème</sup> paragraphe : remplacer « ces PV sont envoyés... » sont consultables ; enlever (par courrier ou courriel)...

Article 20 : supprimer SCIC au profit de SAS et mentionner que la durée de l'asso est de 99 ans selon la loi - Asso Loi de 1901.

L'Assemblée Générale se met d'accord sur la modification des statuts ; ils seront présentés à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

## 2 – Rapport moral

présenté par Martine Latour, secrétaire

L'année 2018 a été l'année de structuration de l'association ECPPG vers le développement.

Revenons sur les 6 premiers mois de 2018 de façon chronologique :

De nouveaux renforts sont arrivés dans l'association :

- Alex Sandri, a rejoint la Commission technique. Il a rédigé un document/Cahier des charges « Consultation de bureau d'études »
- René Caracciolo qui apporte son éclairage très pointu sur le photovoltaïque en général.

Puis, élaboration du règlement intérieur

Création d'une messagerie spécifique : [ecppg32@orange.fr](mailto:ecppg32@orange.fr)

Elaboration d'une fiche de visite des toits

Notre plaquette pour l'Asso ainsi que le kakemono ont été finalement réalisés avec l'aide de Gatien Têtevuide du Pays Portes de Gascogne.

Francis a élaboré un « Agenda des manifestations » sous Excel

Nous avons participé à de nombreux événements grâce auxquels nous avons eu des contacts intéressants :

- participation à la Semaine verte à Samatan, à la Foire Biozan
- rencontres concernant le Budget participatif alloué par le département
- rencontre de toutes les associations intéressées par l'Energie Citoyenne à Montauban par l'intermédiaire du Réseau ECLR (Asso de conseil en énergie renouvelable)
- rencontre avec – EDF ENR solaire (Mr Pradel) - qui installe des panneaux photovoltaïques
- sur les toits d'Occitanie
- les Communautés de Communes nous ont reçus pour la présentation de notre projet.

Le Pays PG – Petr (Pôle d'équilibre territorial et rural) – a proposé de nous intégrer dans son projet de refondation de leur Site Internet.

Nous élaborons donc avec leur aide notre futur programme de communication.

**Pour pouvoir prendre en main les futures installations, en parallèle à l'Association, nous voulions créer une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour avoir recours à une structure très «démocratique».**

Mais au fil des réflexions et rencontres diverses, étant donné la baisse quasi permanente du prix de l'énergie à la vente et le fait qu'une SCIC doit garder en réserve des fonds importants, il nous est apparu qu'un modèle de SAS (Sté par Actions Simplifiée à capital variable) était plus adapté.

**Le modèle d'une SAS à capital variable est donc retenu.**

En effet, nous ne générerons jamais assez de trésorerie dans l'immédiat pour pouvoir en même temps, d'une part, rémunérer ou revaloriser les parts sociales et d'autre part, mettre en œuvre rapidement d'autres installations.

Nous avons cependant élaboré nous-mêmes les statuts afin que cette SAS fonctionne quasiment comme une coopérative - solidaire, citoyenne.

Le modèle économique que nous avons retenu comme projet définitif était une grappe de 15 toits dont voici les caractéristiques :

4 x 9 kWc

10 x 36 kWc

1 x 100 kWc

La rentabilité de la grappe est bonne et le projet est économiquement cohérent : études économiques/financières faites par des membres de l'association et le réseau ECLR.

**D'autre part, en marge de la SAS, si nécessaire, l'association est en mesure de conseiller et orienter les citoyens pour de l'auto consommation.**

**René Caracciolo est le spécialiste pour l'installation de panneaux chez des particuliers pour de l'autoconsommation. Il a déjà beaucoup fait d'installations de ce type.**

le 2ème semestre 2018

Le travail de rédaction des statuts de la SAS a été laborieux, nous avons terminé fin novembre.

Nous l'avons fait contrôler et valider par des spécialistes.

Dans le même temps, une page entièrement dédiée à ECPPG, était en cours de réalisation sur le site Internet du Pays Portes de Gascogne.

**Notre site : [www.energiecitoyenne.paysportesdegascogne.com](http://www.energiecitoyenne.paysportesdegascogne.com) sera bientôt prêt, on peut aller le consulter en ce moment (statuts de la SAS) mais il est en phase de finalisation.**

Nous avons aussi :

- rencontré Mr Walcker au Syndicat des Energies du Gers qui nous apporte son soutien en faisant un pré-diagnostic des raccordements des installations

- participé à Alternatiba à Auch et Cologne

- participé à toutes les réunions du Plan Climat Air Eau des Territoires (PCAET) sur les 5 ComCom du pays Portes de Gascogne

- répondu au budget participatif avec un dépôt de projet : des bornes solaires pour recharger des vélos électriques – projet non retenu cette année

- rencontré l'architecte des bâtiments de France pour exposer notre projet

- été présents aux foires de Lectoure, L'Isle Jourdain, Montfort

- rencontré des maires : Fontenilles, Encausse, Lias, St Clar, Saramont, Thoux, Aubiet, Goutz...

- fait des réunions d'information à Samatan pendant la semaine verte

- sollicité le Conseil Départemental du Gers avec l'aide de Hélène ROZIS LE BRETON pour une aide financière pour notre communication

- formalisé la première installation de 36 kWc avec Fontenilles en Gascogne Toulousaine

- mis en place le nouvel agenda avec FRAMAGENDA consultable par tous les membres du CA à tout moment

- déposé les fonds pour constituer la SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne dont le capital est de 1500 € au Crédit Agricole de Samatan

- les statuts de la SAS ont été déposés au CFE (Centre de formalités des Entreprises) le 2 janvier 2019 et la SAS a vu sa reconnaissance Officielle le 16 janvier

- Antoine SANTIN a été nommé Président de la SAS, Christine Cazergues, Directrice. A l'intérieur de la SAS se trouvent un comité d'exploitation et un comité de gestion, dans lesquels siègent les membres

- le choix du cabinet comptable a été acté " Cabinet GIMBERT et ASSOCIES ", à Fleurance

- consultation des BET pour les futures installations et choix de "SYNERSUN" pour le cahier des charges des appels d'offres et également pour le suivi des chantiers jusqu'à réception des travaux.

- convention avec le Pays qui nous aide en mettant à disposition ses locaux et un peu de temps de son personnel ; nous remercions donc son Président, Mr Montovani, le Directeur Olivier Boucherie et les collaborateurs.

- formations par ECLR (Energies Citoyennes Locales et renouvelables - Asso qui fait des formations juridiques, comment administrer une société, faire de la communication, réaliser une modélisation économique et élaborer des montages financiers)

Nous avons rencontré les Pompiers pour des informations réciproques sur les risques électriques des installations

Nous avons prospecté des bureaux de contrôle structures.

En bref, beaucoup de travail a été accompli par tous les membres du conseil d'administration et autres personnes actives.

Nous tenons à remercier tous les maires pour nous avoir prêté leurs locaux pour nos réunions : Mauvezin, Gimont, Goutz, St Elix d'Astarac, ainsi que le PPG à Gimont.

## Les objectifs 2019

Récolter les 100 000 € en actions de la part des citoyens afin de pouvoir commencer l'installation des premiers panneaux solaires.

**Petit rappel** : Lauréat à un Appel à projet de la Région Occitanie - chaque fois qu'un citoyen achète **une** ou **des** actions, la Région double le montant de cet investissement citoyen à hauteur de 500 € par citoyen, avec un plafond de 100 000 €.

Pour ce faire, la communication de ECPPG va être déployée (journaux, radio, conférences, mails, ...). Une « lettre d'infos » a été mise en place pour informer de l'avancée de nos travaux les citoyens qui sont adhérents de l'Asso et/ou actionnaires de la SAS.

Nous comptons sur vous tous pour parler de nous, nous faire connaître et nous amener de nouveaux actionnaires.

Points importants à résoudre et mettre en place:

**Faire entrer de nouvelles personnes dans l'association pour mutualiser des idées et répartir le travail avec d'autres personnes ressources, le travail étant immense et intensif.**

*Il faut savoir qu'il y a, dans cette association, une foule de compétences diverses et variées qui nous font avancer : des artisans électriciens, couvreurs ; un spécialiste du Photovoltaïque qui est aussi enseignant ; une comptable, des spécialistes de la rédaction de documents, de la Com, ingénieur thermicien, ingénieur de Bureau d'études, bref un panel extraordinaire mais qu'on peut encore renforcer.*

*Ceci afin d'exercer un contrôle quasi exhaustif sur toutes les actions de l'Asso : monter des dossiers, récolter des fonds, surveiller les installations et leur maintenance.*

**Il est cependant souhaitable d'intégrer toujours plus de bénévoles.**

### 3 – Rapport financier 2018 et prévisionnel 2019

La trésorière Christine Cazergues présente les comptes de l'exercice 2018 et le budget 2019.

1. Comptes de l'exercice 2018 :

Le compte de résultat peut se résumer ainsi :

Dépenses		Recettes	
Imprimerie	908,40	Cotisations 2018	630,00
Adhésion et formation ECLR	180,00		
Frais bancaires	50,50		
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 138,90</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>630,00</b>
		Déficit	508,90
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 138,90</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 138,90</b>

La trésorerie au 31/12/2018 est :

Solde à la banque au 31/12/2017	356,00
Solde à la banque au 31/12/2018	397,10

L'association compte 63 adhérents pour les cotisations 2018, contre 68 en 2017.

Les charges représentent l'adhésion +2 formations à l'association ECLR, les frais d'imprimerie pour 3 flyers. Et les kakemonos ainsi que des frais de tenue de compte.

Pour votre information, ECLR (Energies Citoyennes Locales et Renouvelables) appuie la mise en place de projets initiés, maîtrisés et financés par les citoyens comme notre association ECPPG ayant pour but la réappropriation citoyenne de la transition énergétique, en mobilisant l'épargne de proximité, sans intérêt spéculatif.

Pour information, l'association n'a pas de frais de location de salle de réunion car les mairies de : Gimont, Mauvezin, Goutz, Saint Elix d'Astarac nous prêtent une salle et nous voulions les en remercier.

## 2. Budget 2019

Charges		Produits	
Achat	5 000	Cotisations 2018	750
Cotisation et Formations ECLR	240	Etat : subvention FDVA2	1500
Communication et déplacement	1 730		
Assurances	120	Conseil Départemental : subvention	3 700
Mise à disposition PETR	860	PETR PPG	2 000
<b>Total des charges</b>	<b>7 950</b>	<b>Total des produits</b>	<b>7 950</b>

### Les produits :

Les cotisations estimées sont celles de 2018 + 7 adhérents supplémentaires

Courant 2019, nous devrions recevoir des subventions :

Conseil Départemental,

Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA2), si nous sommes retenus pour nous aider à promouvoir notre action.

Le PETR nous aide au travers d'une convention par le prêt de 2 personnes et un financement pour la communication.

#### Les charges :

Les achats de matières représentent les frais d'équipement pour des stands (table, chaises, abri.) ainsi que les frais de fonctionnement

Les charges représentent les frais d'adhésion et de formation à l'association ECLR.

Les frais de publicité représentent la conception de flyers, de kakemonos, vidéos et des frais relatifs pour les réseaux sociaux (facebook, twitter, newsletter...) afin de faire connaître notre SAS Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne pour récolter les futures actions.

Fin février 2019, la trésorerie est la suivante :

Solde à la banque au 01/01/2018	397,10
Sortie ( débit)	123,50
Solde à la banque au 27/02/2019	273,60

#### 4 Renouvellement des membres élus

**Reconduction ou renouvellement des membres du CA** (mandat de 1 an renouvelable dans la limite de trois mandats successifs – statuts, article 10)

N'ayant plus assisté aux réunions depuis de nombreux mois, Christian Ponticelli peut être remplacé par un nouveau bénévole.

Les 10 membres restants sont ré-élus à l'unanimité :

[Antoine Santin](#), Responsable légal

Christophe Barbaste

[Benoit Potel](#), trésorier

[Bruno Monchicourt](#)

[Francis Chabrol](#)

[Daniel Boudigue](#)

[Martine Latour](#), secrétaire

[Martine Roquigny](#)

Christine Cazergues

Alexandre [Sandri](#)

Pierre Guicherd et Yvan Gapin se portent volontaires.

Sachant qu'il faut 11 membres maximum, Yvan Gapin se désiste au profit de Pierre Guicherd, mais se propose de nous aider dans l'avenir en fonction de ses compétences.

**Pierre Guicherd est élu à l'unanimité.**

#### 5 – Vote des résolutions

##### **Première résolution : Approbation du rapport moral du président**

L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport moral fait par le président lors de la réunion.

##### **Deuxième résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos**

L'assemblée générale prend acte du rapport financier fait par le trésorier lors de la réunion, et approuve les comptes de l'association Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne pour l'exercice clos le 31/12/2018.

**Troisième résolution : Approbation du budget de l'exercice à venir**

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'association tel qu'il lui a été présenté.

**Quatrième résolution : Détermination du montant de la cotisation annuelle**

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la cotisation annuelle pour l'année à venir à 10 €.

**Cinquième résolution : Renouvellement des administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs**

**6 – Questions diverses**

Des discussions s'engagent notamment concernant des questions techniques, financières, etc...

Questions auxquelles répondent, chacun dans sa spécialité, tous les membres de l'association.

Fin de l'AG à 19h45